Nations Unies DP/DCP/VNM/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
12 avril 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005
13-24 juin 2005, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Projet de descriptif de programme de pays pour la République socialiste du Viet Nam (2006-2010)

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Analyse de la situation	1–9	2
II.	Enseignements tirés de la coopération passée	10–15	3
III.	Programme proposé	16–28	4
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	29–34	7
Annexe			
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Viet Nam (2006-2010)		9

05-30772 (F) 050505 060505

I. Analyse de la situation

1. Depuis le lancement de la politique de réforme (*doi moi*) en 1986, le Viet Nam enregistre un taux annuel de croissance économique réelle de 7 %. La qualité de vie de la plupart des habitants s'est considérablement améliorée, et la proportion des pauvres, estimée à 70 % dans le milieu des années 80, n'était plus que de 29 % en 2002. Les principaux enseignements tirés de cette politique concernent notamment : la qualité, une croissance durable, et surtout une répartition équitable des fruits de la croissance, la participation, la transparence et la capacité de gouvernance des administrations locales.

2. Même si le Viet Nam s'achemine rapidement vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les données récentes montrent que les inégalités économiques et sociales s'accentuent. La décentralisation nécessite plus de moyens de planification, d'établissement de budget et d'exécution mais impose aussi une plus grande transparence et davantage de responsabilités à tous les niveaux.

3. *Pauvreté*. La pauvreté demeure surtout concentrée dans les régions reculées où vivent les minorités ethniques. Les inégalités entre les groupes sociaux, les régions, les villes et les campagnes s'accentuent. Il faut accélérer la création d'emplois pour permettre au marché du travail d'absorber chaque année 1,2 million de nouveaux travailleurs, mais jusqu'à présent l'emploi n'a jamais crû au-delà des 2 % par an et a rarement rattrapé le rythme de la croissance économique. L'accroissement des revenus et la création d'emplois sont entravés par l'utilisation mal avisée des ressources disponibles pour l'investissement, les obstacles au développement du secteur privé national et la lenteur de la mise en place d'un système de protection sociale pour les groupes vulnérables.

4. *Développement écologiquement durable* : Le Viet Nam a pris d'importantes mesures pour créer les bases juridiques et politiques d'un développement écologiquement durable. Toutefois, ces engagements juridiques et politiques ont été inégalement mis en pratique et appliqués à la gestion de l'environnement. Un développement durable suppose des solutions qui contribuent à atténuer la pauvreté et la vulnérabilité et à réduire au minimum l'effet préjudiciable des catastrophes naturelles.

5. *Gouvernance démocratique* : Le développement efficace passe par l'instauration d'une gouvernance démocratique. Des mesures ont été prises pour renforcer l'appareil exécutif, législatif et judiciaire, et pour clarifier les rôles et les responsabilités de l'Assemblée nationale et des conseils populaires locaux, mais sans renforcer leur capacité. La réforme de l'administration permettra aux institutions d'État de fonctionner avec une plus grande transparence, de mieux répondre aux besoins de la population et de gagner en efficacité, et renforcera encore la décentralisation. La poursuite de la réforme juridique et judiciaire permettra de renforcer l'état de droit et d'instaurer une justice pour tous, en particulier pour les femmes pauvres et d'autres groupes vulnérables.

Principaux intersectoriels

6. VIH/sida : Le nombre de personnes vivant avec le VIH/sida a considérablement augmenté au Viet Nam entre 1999 et 2003. Aussi le Gouvernement a-t-il adopté une stratégie nationale contre le VIH/sida en vue de

mieux coordonner les interventions et de mobiliser la société. Comme les donateurs augmentent leur aide, le pays se doit d'agir de façon plus énergique et plus coordonnée, ainsi que de renforcer les moyens d'action des institutions compétentes.

7. *Égalité des sexes* : Le Gouvernement a fait tout son possible pour faire prévaloir le principe de l'égalité des sexes dans l'enseignement, les services et l'emploi. L'école primaire est ouverte à tous, filles et garçons, mais c'est dans l'enseignement secondaire et supérieur que les différences persistent. Les femmes demeurent sous-représentées dans les fonctions de direction, y compris dans les institutions législatives aux niveaux central et local. Il faut faire bien plus pour que les femmes bénéficient de la protection de la loi au même titre que les hommes. En général, outre leurs tâches ménagères, les femmes doivent aussi travailler pour faire vivre la famille, ce qui fait qu'elles ont de plus longues heures de travail que les hommes.

8. *Jeunes en transition* : La population vietnamienne compte 30 % de jeunes âgés de 12 à 25 ans, et on s'attend à ce que ce chiffre augmente jusqu'en 2010. La première enquête nationale complète sur la jeunesse vietnamienne (2003-2004) montre qu'il y a des disparités sociales (minorités ethniques et filles) chez les jeunes et qu'il faut investir davantage dans la formation continue et professionnelle.

9. *Décentralisation* : Si le Viet Nam a lancé un programme de décentralisation financière, administrative et politique de grande envergure, il n'a en revanche pas encore réussi à mettre en place une structure institutionnelle et juridique qui renforcerait la participation, la transparence et la responsabilisation au niveau des provinces, des districts et des communes. Il faut aussi donner aux organismes gouvernementaux davantage de moyens de répondre aux besoins de la population hétérogène du pays.

II. Enseignements tirés de la coopération passée

10. En appliquant le deuxième cadre de coopération pour le Viet Nam pour la période 2001-2005, le PNUD a privilégié les activités stratégiques touchant : a) la gestion de la réforme, b) les moyens de subsistance durables et c) la gestion de l'environnement, ainsi que les initiatives intersectorielles relatives au VIH/sida, à l'égalité des sexes et au développement fondée sur les droits. Il importe que le PNUD fasse de la gestion publique un domaine d'assistance prioritaire car la politique de réforme repose sur les aménagements juridiques et institutionnels et le développement des capacités des pouvoirs exécutif et législatif.

11. L'examen à mi-parcours de 2004, le bilan du développement et diverses évaluations et études d'impact montrent qu'il faut s'attacher davantage à la réforme de la gestion publique, renforcer les services consultatifs et prendre des mesures pour améliorer et pérenniser l'impact de l'assistance du PNUD.

12. L'aide publique au développement est précieuse, mais c'est au Gouvernement et à la population du pays qu'incombe le premier rôle. Pour renforcer la maîtrise nationale des programmes, il convient, pour le choix des partenaires et des équipes nationales, d'exploiter pleinement les compétences existantes ou d'en développer de nouvelles autant que faire se peut.

13. En général, la politique de l'exécution nationale a été efficace et a contribué au renforcement des capacités nationales de gérer l'aide extérieure. Le choix des

modalités d'exécution doit néanmoins se faire avec plus de souplesse et les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations internationales pourront aider par leur compétences techniques à former les talents locaux.

14. Sachant qu'elles sont limitées, les ressources ordinaires du PNUD doivent servir de catalyseur et être complétées par d'autres ressources. Pour mobiliser des ressources supplémentaires, le Gouvernement et le PNUD ont recouru à de nouvelles modalités comme les fonds communs ouverts et renouvelables, qui favorisent également la coordination entre les partenaires de développement.

15. On a notamment retenu qu'il faut : a) mettre en place une structure globale permettant de tester des microprojets et des initiatives pilotes et les reproduire; b) renforcer les institutions politiques, les organes de contrôle et les organismes locaux, en particulier dans les domaines de la planification, du financement, du suivi et de la coordination; c) favoriser la prise en compte des sexospécificités (dans les politiques et les mesures des pouvoirs publics) et des droits de l'homme; d) améliorer la gestion du savoir, notamment en consignant systématiquement les méthodes d'action les plus efficaces et en les diffusant; et e) forger des liens plus solides avec les partenaires de développement.

III. Programme proposé

16. Le présent programme de pays, qui porte sur la période allant de 2006 à 2010, a été élaboré en concertation avec le Gouvernement vietnamien, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement. Son objet est d'étendre et d'intensifier la politique de réforme (*doi moi*) et d'aider le pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs nationaux de développement socioéconomique.

17. Le programme tient compte des difficultés répertoriées dans le bilan commun de pays et des priorités de la stratégie décennale de développement socioéconomique (2001-2010) ainsi que des nouvelles orientations du prochain plan de développement quinquennal (2006-2010) du Viet Nam.

18. Le programme contribue à deux des trois domaines d'activité définis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), soit : i) résultat 1 : une croissance plus équitable, générale et durable; et ii) résultat 3 : une gestion publique qui fait la part belle au développement fondé sur les droits.

Améliorer les bienfaits de la croissance et réduire la pauvreté

19. Pour concourir au résultat 1 du PNUAD, le PNUD a retenu trois domaines d'assistance : la réduction de la pauvreté, le développement écologiquement durable et l'atténuation des conséquences des catastrophes. L'aide à la lutte contre la pauvreté visera les politiques et les interventions favorables aux pauvres, qui tendent à une croissance équitable et générale. Le PNUD entend notamment obtenir : i) une meilleure conception et une application plus rigoureuse des programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique pour les communes les plus pauvres; ii) un système de sécurité et d'assistance sociales très étendu, généralisé et moderne; iii) un système participatif axé sur les besoins qui permettrait de suivre plus efficacement la lutte contre la pauvreté et la poursuite des objectifs de développement nationaux et des OMD et

d'y sensibiliser l'opinion publique; iv) une meilleure compréhension des enjeux et la définition des options pour des politiques de finances publiques favorables aux pauvres, qui tiennent compte des conséquences de la libéralisation du commerce et des réformes financières; et v) une meilleure compréhension de la nécessité de donner aux femmes les mêmes perspectives économiques et le même accès aux services sociaux et juridiques qu'aux hommes.

20. Étant donné que le Viet Nam a rejoint l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il est prévu dans le programme de pays d'aider au développement du secteur privé par l'amélioration des cadres normatifs et juridiques. Le PNUD coordonnera l'action entreprise en ce sens et aidera le pays à tirer le meilleur parti possible de son adhésion à l'OMC. Il entend notamment obtenir : i) un cadre normatif plus propice au développement du secteur privé, qui stimule les investissements, les échanges et la création d'emplois, surtout au niveau local; et ii) une meilleure compréhension des enjeux et la définition de mesures visant à réduire l'impact socioéconomique de la mondialisation et de l'intégration et à favoriser une répartition plus équitable des avantages découlant de la participation à l'économie internationale.

21. Pour que le pays connaisse un développement durable, le PNUD l'aidera à adopter des politiques qui font une place à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Il l'aidera également à faire en sorte que les décisions concernant l'allocation, l'utilisation et la mobilisation de ressources soient prises en concertation avec la population et ses représentants. Le PNUD entend notamment obtenir : i) la mise en place de capacités et de systèmes permettant aux organes législatifs nationaux et locaux de mieux suivre l'application des stratégies nationales concernant le développement durable et la protection de l'environnement, et la législation s'y rapportant; ii) des cadres juridiques pour le développement durable et la protection de l'environnement qui soient élaborés et appliqués avec la participation de la population locale et qui soient conformes aux conventions internationales relatives à l'environnement; iii) de meilleurs mécanismes institutionnels et moyens d'action permettant d'intégrer la réduction de la pauvreté et les problèmes écologiques dans les politiques de développement et les cadres de planification en tenant compte de la condition de la femme; iv) des indicateurs nationaux pour les systèmes de suivi, qui soient mieux définis et accessibles à tous et qui comprennent les indicateurs de la pauvreté et de l'environnement; v) des initiatives locales qui incitent à des comportements systématiques d'utilisation rationnelle des sources d'énergie; et vi) un plus grand recours à des instruments économiques de gestion de l'environnement, dont la comptabilité environnementale.

22. Le Viet Nam demeure particulièrement exposé aux catastrophes naturelles. Le PNUD aidera le pays à se doter de moyens pour réduire les risques et faire face aux catastrophes liées aux changements climatiques. Il espère notamment obtenir : i) la mise en place de stratégies et politiques nationales de réduction des catastrophes efficaces et intégrées; ii) le renforcement des moyens de gestion des risques à la disposition des autorités locales, des collectivités à risque et de la population, pour faire face aux variations climatiques et de réduire au minimum le contrecoup social, économique et écologique des catastrophes naturelles dans certaines provinces; iii) de meilleurs mécanismes institutionnels de coordination entre les institutions nationales, les collectivités locales, les bailleurs de fonds et les organisations non gouvernementales permettant effectivement de réduire l'impact des catastrophes; et

iv) le renforcement de la collaboration internationale, en particulier dans la mise en place de systèmes d'alerte avancée entre pays.

Promotion d'un mode de gouvernance démocratique

23. En aidant à l'instauration d'un mode de gouvernance démocratique, le PNUD contribuera au troisième résultat visé par le PNUAD. Le principal résultat escompté sera un système de gestion publique fondé sur les principes essentiels de responsabilité, de transparence et d'équité (y compris d'égalité entre les sexes) et conforme à la démocratie et à l'état de droit.

24. L'aide du PNUD sera liée aux efforts de lutte contre la pauvreté et privilégiera les initiatives qui favorisent la responsabilisation, la transparence et une plus grande participation du public. L'accent sera mis sur les projets pilotes, les expériences locales, la recherche, la sensibilisation, et la connaissance et la diffusion des meilleures méthodes. Le PNUD s'emploiera à renforcer les partenariats et à mieux définir sa stratégie en la matière.

25. En aidant à l'instauration d'un mode de gouvernance démocratique, le PNUD entend notamment obtenir : i) une application plus efficace de la deuxième phase du programme de réforme de l'administration et la poursuite et le renforcement des réformes administratives à l'échelon local; ii) l'élaboration et l'application de stratégies de réforme des systèmes juridique et judiciaire; iii) des échanges de données d'expérience et la constitution de réseaux de connaissance permettant d'améliorer les pratiques parlementaires, et un renforcement des moyens d'action des membres (surtout des femmes) de l'Assemblée nationale et des conseils populaires; iv) la mise en place du cadre juridique et des dispositifs institutionnels nécessaires à l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption; v) le renforcement des moyens d'action et des mécanismes qui permettraient aux associations et organisations locales et à d'autres acteurs non étatiques, dont les associations de femmes, de participer activement au processus de réforme, d'en suivre le déroulement et d'y contribuer.

Thèmes intersectoriels et domaines susceptibles de faire l'objet de programmes communs associant les organismes des Nations Unies

26. Le PNUD appuiera le programme national de contrôle de la propagation du VIH/sida. Il contribuera ainsi au troisième résultat visé par le PNUAD, en aidant le Parti, l'Assemblée nationale et le Gouvernement à concevoir des réponses appropriées. Des politiques et des lois pourront alors être appliquées aux niveaux national et infranational pour enrayer la propagation du VIH et réduire les difficultés auxquelles se heurtent les séropositifs et les malades du sida. À cette fin, le PNUD compte notamment obtenir : i) l'amélioration des cadres juridiques et politiques en vue de proscrire l'exclusion et la discrimination et de favoriser, face à la propagation du VIH/sida, l'utilisation d'une approche multisectorielle et sexospécifique; ii) la prise en compte des problèmes liés au VIH/sida dans les plans de développement socioéconomique et l'application de nouveaux modes d'approche de ces problèmes dans des provinces pilotes; et iii) l'atténuation de la stigmatisation et la discrimination à l'égard des séropositifs et des malades du sida et des personnes dont la vie est touchée par le VIH/sida grâce à une meilleure information.

27. D'autres questions intersectorielles, telles que les problèmes de la femme et des jeunes, sont intégrés dans certains volets du programme. Au cours de

l'application du programme de pays, ces questions importantes feront l'objet de projets et d'activités consultatives, notamment pour la collecte et l'analyse de données, l'étude et la formulation de politiques, l'élaboration et l'application de programmes, et le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques. Le PNUD appuiera à cet égard le développement des systèmes DevInfo et VietInfo.

28. Pour harmoniser les politiques des organismes des Nations Unies et renforcer la synergie entre ceux d'entre eux qui ont des activités au Viet Nam, le Gouvernement et le PNUD s'emploieront à définir, mettre au point et appliquer des programmes communs associant au moins un organisme des Nations Unies. On pourra envisager d'établir des programmes communs sur : a) le renforcement des capacités locales de développement intégré dans les régions géographiquement désavantagées; b) l'organisation de la lutte contre la propagation du VIH/sida selon le principe des « trois uns »; c) la prise en compte des sexospécificités dans les actions fondées sur les droits; d) l'amélioration des politiques et des services visant à répondre aux besoins des jeunes; e) le renforcement des capacités locales et nationales de préparation en prévision des catastrophes et de gestion des catastrophes; f) des recherches et des orientations communes sur les problèmes de migration; et g) le renforcement du Groupe thématique sur les questions sexospécifiques qui se chargera, en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, de mobiliser l'appui des organismes des Nations Unies et des bailleurs de fonds en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, et d'en suivre les progrès.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

29. Le PNUD continuera de faire appel aux organismes nationaux pour la gestion du programme. La capacité d'exécution des organismes nationaux sera toutefois évaluée, et des mesures seront prises pour combler les lacunes, s'agissant en particulier de l'utilisation du logiciel Atlas. À la demande du Gouvernement, le bureau de pays assurera l'appui aux projets. Dans le cadre des politiques convenues, le Gouvernement et le PNUD exploreront des modalités d'exécution et d'application inédites, qui font appel, par exemple, au concours des organisations non gouvernementales, aux Volontaires des Nations Unies ou à la coopération technique entre les pays en développement.

30. On fera appel, au besoin, aux services spécialisés des organismes des Nations Unies. Le PNUD mettra en place des réseaux de données et coopérera avec les principales institutions nationales de recherche et de décision. Il sera fait appel aux services spécialisés et aux capacités de recherche du bureau de pays même.

31. Le Gouvernement et le PNUD travailleront en étroitement collaboration avec d'autres partenaires de développement, y compris le secteur privé, pour mobiliser des ressources supplémentaires. Des modalités telles que la mise en commun des ressources seront étendues et améliorées pour que l'aide au développement soit utilisée de façon plus souple et plus efficace.

32. Le PNUD s'emploiera à accroître le nombre de ses partenaires. Il cherchera en particulier à harmoniser et à simplifier le fonctionnement du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) en appliquant de nouveaux principes à l'élaboration des programmes de pays et en utilisant de nouvelles méthodes de

transfert de ressources. La gestion axée sur les résultats sera appliquée à tous les programmes et projets financés par le PNUD.

33. On élaborera et appliquera des méthodes de suivi et d'évaluation fondées sur la participation pour s'assurer que les systèmes d'évaluation et de suivi des réalisations sont bien conformes aux nouvelles politiques adoptées par le PNUD en la matière. On vérifiera que les questions intersectorielles telles que la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans tous les programmes occupent la place que lui attribue le cadre de résultats. On veillera à ce que l'action du PNUD et d'autres interventions financées par le GNUD soient suivies et évaluées, suivant le cadre établi à cet effet dans le PNUAD.

34. Les ressources dont est doté le programme de pays serviront à financer les activités essentielles touchant à son examen et à son évaluation ainsi qu'à la mise à profit des enseignements tirés des modalités de gestion de programmes et de projets, et à améliorer la capacité de gestion des fonctionnaires du Gouvernement central et des agents du PNUD. Le PNUD réservera 5 % des ressources ordinaires allouées au programme pour le cas où apparaîtraient d'autres priorités et besoins nationaux.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Viet Nam (2006-2010)

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (les niveaux de base 2005 sont en italiques)*	*Rôle des partenaires*	*Montant des ressources par objectif (en dollars)*
Résultat 1 visé par le PNUAD : Une croissance économique plus équitable, générale et durable					
Objectif 1 : Réalisation des OMD et atténuation de la pauvreté	1. Des politiques et des interventions nationales, favorables aux pauvres qui tendent à une croissance générale et plus équitable.	1.1 Des programmes nationaux de réduction de la pauvreté et de développement socioéconomique pour les communes les plus pauvres qui sont mieux conçus et appliqués plus rigoureusement. 1.2 Un système de sécurité et d'assistance sociales très étendu, généralisé et moderne. 1.3 Un système de suivi et d'information efficaces sur la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs nationaux de développement et des OMD, qui est axé sur les besoins, qui fonctionne selon le principe de la participation et qui tient compte des sexospécificités. 1.4 Un cadre normatif plus propice au développement du secteur privé, qui stimule l'investissement, les échanges et la création d'emplois au niveau local. 1.5 Une meilleure compréhension des enjeux; la définition de mesures visant à réduire l'impact socioéconomique de la mondialisation et de l'intégration et à favoriser	1.1 Plus de 90 % des personnes pauvres visées ont été impliquées dans des projets et ont amélioré leurs moyens de subsistance grâce à l'aide fournie dans le cadre des programmes nationaux. *Les programmes nationaux ont atteint 70 % de la population ciblée; 16 % des communes ciblées par le programme 135 ont élaboré leurs propres projets.* 1.2 Un système de sécurité et d'assistance sociales très étendu, généralisé et moderne est en place. *Il existe quelques dispositifs de sécurité et d'assistance sociale mais leur champ d'application est très limité.* 1.3 Un système de suivi efficace et harmonisé de la lutte contre la pauvreté et de la poursuite des objectifs de développement nationaux et des OMD est en place. *On est en train de définir les indicateurs de suivi de la politique de développement, des objectifs de développement nationaux et des OMD; la collecte et l'utilisation des données se font de façon sporadique.*	Ministère du travail, des invalides de guerre et des affaires sociales, Comité des minorités ethniques et autres organismes gouvernementaux associés aux programmes nationaux; Assurance sociale et Assurance-santé du Viet Nam, Bureau général de statistique, services des statistiques des ministères et des administrations territoriales; provinces pilotes; BAsD**, AusAID, Ministère du commerce, Ministère du plan et de l'investissement, Comité national pour la promotion de la femme, Comité de recherche du Premier Ministre, ASDI, UNICEF, organismes des Nations Unies, Banque mondiale.	Ressources ordinaires : 9 millions de dollars Autres : 8 millions de dollars Total : 17 millions de dollars

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (les niveaux de base 2005 sont en italiques)*	*Rôle des partenaires*	*Montant des ressources par objectif (en dollars)*
		une répartition plus équitable des avantages découlant de la participation à l'économie internationale. 1.6 Une meilleure connaissance des enjeux et la définition d'options pour des politiques de finances publiques favorables aux pauvres, qui tiennent compte des conséquences de la libéralisation du commerce et des réformes financières. 1.7 Une meilleure compréhension de la nécessité d'offrir aux femmes les mêmes perspectives économiques et le même accès aux services sociaux et juridiques qu'aux hommes.	1.4 Les meilleures méthodes d'action sont incorporées dans les lois coutumières et des directives concernant les investissements et le commerce sont appliquées. 1.5, 1.6 et 1.7 Des études ont été menées, et les résultats sont examinés. *Pratiquement aucune étude n'a été prévue sur ces questions.*		
Objectif 4 : Prévention des crises et relèvement	2. Le Viet Nam a les moyens nécessaires pour prévenir les catastrophes naturelles liées au climat et y faire face, en particulier pour ce qui est des groupes les plus vulnérables.	2.1 Des stratégies et politiques nationales de réduction des catastrophes efficaces et intégrées. 2.2 Des moyens de gestion des risques renforcés qui permettent aux autorités locales, aux collectivités à risque et à la population de faire face aux variations climatiques et de réduire au minimum le contrecoup social, économique et écologique des catastrophes naturelles dans certaines provinces. 2.3 Des moyens de coordination et des structures renforcés qui permettent aux institutions nationales, aux collectivités locales, aux	2.1 Le Gouvernement a adopté et mis en œuvre une stratégie nationale de réduction des effets des catastrophes naturelles. *Une stratégie nationale de grande envergure est en cours d'élaboration.* 2.2 Des moyens et des mécanismes de formation à la gestion des catastrophes sont en place et des formations sont offertes aux autorités locales visées. *Il n'existe aucun mécanisme de formation à la gestion des catastrophes.* 2.3 Au moins cinq projets menés en partenariat ont été approuvés et des systèmes d'alerte avancée	AusAID, Luxembourg, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, comités populaires de province, SNV, VTV.	Ressources ordinaires : 2 millions de dollars Autres : 6 millions de dollars Total : 8 millions de dollars

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (les niveaux de base 2005 sont en italiques)*	*Rôle des partenaires*	*Montant des ressources par objectif (en dollars)*
		donateurs et aux organisations non gouvernementales de prévenir les catastrophes, et une collaboration internationale intensifiée, en particulier pour ce qui est des systèmes d'alerte avancée entre pays.	reliés au système régional sont en place. *Deux projets ont été approuvés/le système d'alerte avancé, rudimentaire, n'est pas relié au système régional.*		
Objectif 3 : Énergie et environnement au service du développement durable	3. Une croissance économique qui fait une place à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour lutter contre la pauvreté.	3.1 Des moyens et des systèmes qui permettent aux organes législatifs nationaux et locaux de mieux contrôler l'application de la stratégie de développement durable, de la stratégie de protection de l'environnement et aux instruments législatifs nationaux relatifs à l'environnement. 3.2 Les cadres juridiques nécessaires au développement et à la protection de l'environnement, qui sont élaborés et appliqués avec la participation de la population locale et les parties prenantes et qui s'alignent sur les conventions internationales relatives à l'environnement. 3.3 Des mécanismes et des moyens institutionnels renforcés qui permettent d'intégrer la lutte contre la pauvreté et les problèmes écologiques dans les politiques de développement et les cadres de planification. 3.4 Des indicateurs nationaux pour systèmes de suivi, qui	3.1 L'Assemblée nationale et les conseils populaires rendent compte de l'application de la stratégie de développement durable et de la loi sur la protection de l'environnement. *L'Assemblée nationale et les conseils populaires sont chargés de contrôler l'application de la stratégie de développement et de la loi sur la protection de l'environnement.* 3.2 La loi modifiée sur la protection de l'environnement et la nouvelle loi sur la diversité biologique sont approuvées. Action 21 est mis en œuvre sur tout le territoire. *La loi sur la protection de l'environnement est en cours de révision et la loi sur la diversité biologique n'est pas encore en vigueur. Le plan de mise en œuvre au niveau local d'Action 21 est en cours d'élaboration.* 3.3 La capacité d'analyse politique du Ministère des ressources naturelles et de l'environnement est renforcée et les problèmes liés à la pauvreté sont pris en compte dans les politiques écologiques.	Département des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère britannique du développement international, Bureau général de statistique, Ministère de l'agriculture et du développement rural, Ministère de la justice, Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, Ministère du plan et de l'investissement, Assemblée nationale, Centre national de la science et de la technologie, organisations non gouvernementales, Parti, conseils populaires, comités populaires de province, ASDI, petites et moyennes entreprises.	Ressources ordinaires : 4,5 millions de dollars Autres : 17 millions de dollars Total : 21,5 millions de dollars

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (les niveaux de base 2005 sont en italiques)*	*Rôle des partenaires*	*Montant des ressources par objectif (en dollars)*
		sont mieux définis et accessibles à tous et qui comprennent les indicateurs de la pauvreté et de l'environnement. 3.5 Des initiatives locales qui incitent à des comportements systématiques d'utilisation rationnelle des sources d'énergie. 3.6 Un plus grand recours à des instruments économiques de gestion de l'environnement, dont la comptabilité environnementale.	*Les problèmes liés à la pauvreté n'entrent pas en ligne de compte dans les politiques écologiques.* 3.4 Les indicateurs de l'environnement et de la pauvreté sont définis et mesurés dans le système national. *Les indicateurs de l'environnement ne font pas ressortir les problèmes liés à la pauvreté.* 3.5 Les petites et moyennes entreprises et les services d'éclairage public se plient à la politique et aux règlements sur l'utilisation rationnelle de l'énergie. *L'utilisation rationnelle de l'énergie est assez méconnue.* 3.6 Le système de comptabilité environnementale est disponible et le principe de la responsabilité du pollueur est appliqué. *Il n'existe pas de système de comptabilité environnementale.*		
Résultat 3 visé par le PNUAD : Un mode de gouvernance qui, en favorisant le développement fondé sur les droits, donne corps aux valeurs et objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire					
Objectif 2 : Promotion d'un monde de gouvernance	4. Un système de gestion publique fondé sur les principes essentiels de responsabilité, de transparence, de participation et d'équité, et conforme à la démocratie et à l'état de droit.	4.1 Progrès réalisés dans la réalisation des neuf objectifs définis dans le programme de réforme de l'administration. 4.2 Des dispositifs renforcés qui permettent aux organismes publics locaux de s'acquitter des tâches et des responsabilités que leur impose le processus de décentralisation.	4.2 Des techniques et instruments plus efficaces, qui sont transparents, accessibles à tous et favorables aux pauvres et qui tiennent compte des différences entre les sexes, sont utilisés dans les provinces pilotes pour la planification, l'ouverture de crédits budgétaires et l'exécution. Les directives politiques et réglementaires visant à intensifier	4.2.1 Ministère des finances, Ministère de l'intérieur, Ministère de la justice, Ministère du plan et de l'investissement, Ministère de la sécurité publique, administrations locales de tous niveaux de certaines provinces, neuf organismes juridiques d'État, y compris la Commission des affaires	Ressources ordinaires : 11,5 millions de dollars Autres : 15 millions de dollars Total : 26,5 millions de dollars

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (les niveaux de base 2005 sont en italiques)*	*Rôle des partenaires*	*Montant des ressources par objectif (en dollars)*
		4.3 Des stratégies ambitieuses qui appuient la réforme des systèmes juridique et judiciaire. 4.4 Amélioration des règles et procédures parlementaires et renforcement des moyens d'action des membres de l'Assemblée nationale et des conseils populaires de certaines provinces. 4.5 Un cadre juridique et des dispositifs institutionnels qui facilitent l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption. 4.6 Des moyens d'action et des mécanismes renforcés qui permettraient aux associations et organisations locales et à d'autres acteurs non étatiques, de participer activement au processus de réforme, d'en suivre le déroulement et d'y contribuer.	la décentralisation et la planification et la budgétisation fondées sur le mode de la participation existent mais ne sont pas encore appliquées. 4.3 Des mécanismes fiables de gestion de la réforme du système juridique et de bons moyens d'information ainsi que des systèmes d'évaluation et de suivi efficaces sont mis en place avant fin 2007. *Rien n'existe pour le moment.* 4.4 Des règles et des procédures qui permettent aux élus de mieux contrôler l'administration et le budget, dont les meilleures méthodes proposées à l'Assemblée nationale pour approbation, et de meilleurs systèmes et techniques de perfectionnement sont mis en place avant fin 2007. *Les méthodes actuellement appliquées sont inefficaces, les moyens et techniques de perfectionnement sont insuffisants.* 4.5 Les informations techniques et les directives stratégiques nécessaires à la mise en place du cadre juridique, normatif, institutionnel et du système de communication prévus par la Convention des Nations Unies contre la corruption sont communiquées après 2006. *Le Viet Nam vient de signer la Convention et n'a encore pris aucune mesure.*	intérieures du Parti, les comités de l'Assemblée nationale et les conseils populaires des 26 provinces pilotes, Cour des comptes, Bureau de vérification des comptes de l'État, Inspection générale, commissions du Parti, Union des associations scientifiques et technologiques vietnamiennes, Australie, BAsD, Care International, DANIDA, Ministère britannique du développement international, Union européenne, Banque du Viet Nam, DDC, ASDI, SNV, FENU, Banque mondiale, organisations non gouvernementales internationales.	

Composante du programme	*Résultats du programme de pays*	*Produits du programme de pays*	*Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles (les niveaux de base 2005 sont en italiques)*	*Rôle des partenaires*	*Montant des ressources par objectif (en dollars)*
Objectif 5 : Lutte contre la propagation du VIH/sida	5. Des politiques et des lois sont adoptées aux niveaux national et infranational pour enrayer la propagation du VIH et du sida et en réduire les conséquences pour les personnes vivant avec le VIH et le sida.	5.1 Amélioration des cadres juridiques et politiques en vue de proscrire l'exclusion et la discrimination et de favoriser, face à la propagation du VIH/sida, l'utilisation d'une approche multisectorielle et sexospécifique. 5.2 Prise en compte des problèmes liés au VIH/sida dans les plans de développement socioéconomique et adoption de nouveaux modes d'approche de ces problèmes dans des provinces pilotes. 5.3 Une atténuation de la stigmatisation et de la discrimination à l'égard des séropositifs et des malades du sida et des personnes dont la vie est touchée par le VIH/sida grâce à une meilleure information.	5.1 La résolution, le décret et la loi adoptés par le Parti sur le VIH/sida sont améliorés. *2005 : le Parti remanie actuellement sa résolution n° 52 et réexamine le décret.* 5.2 Des plans locaux de développement économique qui tiennent compte des problèmes liés au VIH/sida et sont fondés sur des approches multisectorielles sont appliqués dans les provinces visées. *La stratégie nationale de prévention du VIH/sida est approuvée. C'est principalement le secteur de la santé qui agit dans ce domaine/ l'approche multisectorielle n'est pas encore adoptée.* 5.3 Une stratégie d'information sur le VIH/sida est élaborée et appliquée. *Dans les campagnes d'information sur le VIH/sida, l'épidémie est toujours associée aux « maux sociaux ».*	Commissions pour la science, l'éducation et l'idéologie du Parti, Académie politique Ho Chi Minh, Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, organes et comités populaires de certaines provinces, Ministère de l'intérieur, Fondation Ford, Harvard, Conseil populaire, ASDI, organismes des Nations Unies, USAID	

ACDI = Agence canadienne de développement international
ASDI = Agence suédoise de coopération internationale au développement
AusAID = Agence australienne de développement international
BAsD = Banque asiatique de développement
DANIDA = Agence danoise de développement international
DDC = Direction suisse du développement et de la coopération
FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies
SNV = Organisation néerlandaise de développement
UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID = Agency for International Development des États-Unis
VTV = Télévision nationale vietnamienne

* Le montant des ressources prévues au titre du MCARB I pour le programme de pays (2006-2010) est de 20 128 000 dollars. Toutefois, en y ajoutant les ressources disponibles au titre du MCARB II, on pourrait porter ce montant à 33 millions de dollars. Le montant des ressources ordinaires indiqué dans le cadre des résultats et des ressources est de 30 millions de dollars.